

Département
Du Lot
Canton
Figeac
Commune
FIGEAC

République Française

Liberté-Égalité-Fraternité

ARRETE DU MAIRE

N° T 24/031

ARRETE MUNICIPAL

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT AUTORISATION À AGRANDIR LE PÉRIMÈTRE DES FOIRES ET MARCHÉS TOUS LES SAMEDIS À PARTIR DU 6 JUILLET 2024

Le Maire de la ville de FIGEAC (LOT),

Vu la loi n° 82.213 modifiée du 2 Mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu l'article R 2112. 1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs de police du Maire,

Vu l'avis des Services Techniques de la Ville de FIGEAC,

Vu l'avis des Services de Police,

Considérant, la nécessité d'agrandir les emplacements des foires et marchés des commerçants non sédentaires, les samedis à partir du 6 juillet 2024.

ARRÊTÉ

Article 1 : Les foires et les marchés des samedis à partir du 6 juillet 2024 seront :

- ❖ Place Champollion
- ❖ Place Carnot
- ❖ Rue de la République
- ❖ Rue du 11 Novembre
- ❖ Place Vival
- ❖ Place Barthal
- ❖ Boulevard Juskiewenski
- ❖ Rue Fernand Pezet

Article 2 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit les samedis de 0H00 à 14H15, sur tous les emplacements signifiés ci-dessus.

Une signalisation réglementaire sera mise en place, par les Services Techniques Municipaux et la Police Municipale.

Article 3 : La circulation des véhicules sera interdite les samedis de 6H00 à 14H15.

Article 4: Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 : Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de FIGEAC, Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'affichage et la publication ou recueil des actes administratifs de la Commune, seront assurés par les soins de Monsieur le Directeur Général des Services.

FIGEAC, le 04 JUL. 2024

Le Maire

André MELUNGER



Copies :

M. le Directeur des Services Techniques
Mme LASSALE Maïlys
Le Service Information
Gendarmerie
Centre hospitalier
La Dépêche
SDIS
M. le chef de Police Municipale
Les Cars Delbos